



DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE

Date de réception

Mettre une croix (x) dans la ou les case(s) correspondante(s) à votre demande :

- Régime des Salariés tranche A Régime des Salariés tranche B Régime de Protection Sociale en Milieu Rural (RPSMR)

ATTENTION : La pension de retraite ne pourra pas vous être versée tant que vous n'aurez pas cessé votre activité professionnelle

1 DEMANDEUR

NOM suivi du nom marital

Prénom(s)

DN Né(e) le à

Territoire, département ou pays de naissance

Adresse courrier

Adresse géographique

Téléphone Domicile Portable Bureau

Email Fax

Situation familiale actuelle Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Concubin(e) Partenaire PACS

2 CONJOINT(E) DU DEMANDEUR

NOM suivi du nom marital

Prénom(s)

DN Né(e) le à

Territoire, département ou pays de naissance

Adresse courrier

Adresse géographique

Téléphone Domicile Portable Bureau

Email Fax

➔ **Souhaitez-vous percevoir la majoration pour conjoint(e) à charge ?** oui non
En cas de réponse négative, veuillez vous reporter à la rubrique N°3

➔ **Votre conjoint(e) est-il (elle) :**

- à votre charge ? oui non

- salarié(e) ? oui non

- patenté(e) ? oui non

- associé(e) dans une société ? oui non

Si oui, préciser le montant des sommes perçues :

➔ **Votre conjoint(e) perçoit-il(elle) une pension de retraite, pension de réversion, indemnité, rente ou autres, versée(s) par :**

- la CAFAT ? oui non

- l'ENIM ? oui non

- la CNAV/CARSAT ? oui non

- le Trésor ? oui non

- une assurance privée ? oui non

Si oui, préciser le montant des sommes perçues :

➔ **Votre conjoint(e) dispose-t-il(elle) d'autres revenus ?** oui non

Si oui, préciser la nature et le montant de ses ressources

➤ **Souhaitez-vous percevoir la bonification pour enfant à charge ?** oui non

En cas de réponse positive, indiquer l'identité des enfants concernés pour lesquels vous percevez des allocations ou prestations familiales :

| Nom | Prénoms | Né(e) le | | | Lieu de naissance |
|-----|---------|----------|--|--|-------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

La bonification pour enfant à charge ne peut se cumuler avec les prestations familiales.

Si oui, joindre l'attestation de cessation de paiement des prestations familiales

➤ **Faites-vous une demande de retraite anticipée :**

- pour inaptitude au travail ? oui non Si oui, joindre la notification de l'avis du médecin conseil de la CPS
- pour travaux pénibles (RATP) ? oui non Si oui, joindre la notification des droits à la retraite anticipée pour travaux pénibles (RATP)

➤ **Avez-vous cotisé à l'un des régimes de retraite suivant :**

- Régime général de sécurité sociale métropolitaine (CNAV/CARSAT) ? oui non
- Régime de sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) ? oui non
- Régime de sécurité sociale des marins (ENIM) ? oui non

Si oui, joindre le relevé des périodes validées par le régime

Une coordination existe entre les régimes de retraite de la Polynésie française et les régimes de retraite de la Sécurité Sociale, de la Nouvelle-Calédonie et de l'ENIM.

Celle-ci permet de totaliser les périodes d'activité effectuées alternativement ou successivement dans ces différents territoires et en Polynésie française pour l'ouverture du droit à pension à l'un ou l'autre régime de retraite en cas d'insuffisance des années exigées par l'un ou l'autre régime.

Une fois les droits ouverts, chaque Caisse verse la pension dont elle est redevable en considération des années effectuées au regard du régime qu'elle gère.

➤ **Avez-vous cessé ou allez-vous cesser votre activité salariée en Polynésie française ?**

oui non Si oui, indiquer la date :

Si vous êtes en arrêt maladie, en congés payés..., la date à indiquer n'est pas celle de votre arrêt de travail mais la date à laquelle vous ne faites plus partie des effectifs de votre dernier employeur ou de vos derniers employeurs, en cas d'employeurs multiples.

Nom du (ou des) dernier(s) employeur(s) :

Joindre l'attestation de cessation d'activité délivrée par votre employeur.

Si vous n'êtes pas en mesure de produire cette attestation, préciser le motif :

- L'employeur est décédé
- L'employeur ou personne morale n'existe plus (radiation du registre du commerce)
- L'employeur est injoignable
- L'employeur refuse de délivrer une attestation
- Autre motif :

➤ **Avez-vous cessé votre activité non salariée ?** oui non Si oui, indiquer la date :

Cette question concerne uniquement les personnes ayant cotisé volontairement au régime de retraite.

➤ **Avez-vous cessé votre activité relevant du RPSMR ?** oui non Si oui, indiquer la date :

Cette question concerne uniquement les personnes ayant cotisé au RPSMR.

Précisez votre date de départ :

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Vous devez indiquer la date de départ de votre retraite.

Cette date est nécessairement le premier jour d'un mois et ne peut être antérieure à la date de dépôt de votre demande.

A défaut d'indication, la pension prendra effet au premier jour du mois suivant la réception de la demande, sous réserve que les conditions de liquidation soient remplies.

Le service de la pension de retraite est subordonné à la cessation définitive d'activité du demandeur.

La cessation d'activité est entendue comme :

- la rupture de tout lien professionnel avec l'employeur (ou les employeurs) pour lequel(s) l'assuré était affilié au Régime des Salariés;
- ou la cessation de l'activité non salariée (ou des activités non salariées) relevant du régime de retraite des salariés auquel l'assuré s'est affilié volontairement.

La reprise d'activité professionnelle de l'assuré(e) bénéficiaire d'une pension de retraite pour travaux pénibles ou pour inaptitude au travail entraîne la révision des droits à pension selon le droit commun, à compter du premier jour du mois suivant la reprise d'activité.

Le service de la pension de retraite est interrompu le premier jour du mois suivant la reprise d'activité professionnelle auprès du dernier employeur.

L'assuré bénéficiaire d'une pension de retraite peut exercer une activité salariée auprès d'un employeur autre que celui ou ceux qui ont attesté de la cessation d'activité servant à la liquidation de la pension de retraite. Cette activité ne peut ouvrir droit à aucune prestation au titre de l'assurance vieillesse.

Paiement des prestations par virement sur : (mettre une croix dans la case correspondante)

- mon compte postal (CCP)
 mon compte bancaire
 Joindre le relevé d'identité correspondant
 (en cas de changement de référence bancaire)

Votre pension de retraite ne peut être versée que sur un compte ouvert à votre nom personnel.

PIECES A FOURNIR

- Le justificatif de cessation d'activité établi par le (ou les) dernier(s) employeur(s) en Polynésie française
- Le (ou les) extrait(s) du registre du commerce et des sociétés justifiant de votre cessation d'activité non salariée (Tribunal du commerce)
- Le certificat de radiation du registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire)
- L'arrêté ministériel mettant fin à la licence de pêche (Direction des Ressources Marines et Minières)
- Le certificat de radiation du répertoire des métiers (CCISM)
- Votre relevé de carrière dûment daté, signé et revêtu de la mention « *Je confirme l'exactitude et la sincérité des périodes de travail cotisées ou assimilées figurant sur ce relevé* »
- Votre relevé des périodes validées par la CAFAT, l'ENIM ou la CNAV/CARSAT
- Votre relevé d'identité bancaire ou postal (en cas de changement de référence bancaire)
- L'attestation de cessation de paiement des prestations familiales délivrée par le service des Prestations aux familles de la CPS
- La notification de l'avis du médecin conseil de la CPS sur l'inaptitude au travail
- La notification de droits à la retraite anticipée pour travaux pénibles (RATP)

J'atteste, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur cette demande. Je m'engage à faciliter toutes enquêtes pour les vérifier et à informer immédiatement la CPS de toutes modifications concernant ma situation.

| | |
|-----------|----|
| Fait à | le |
| Signature | |
| | |